

// PROTÉGEONS LES MARTINETS

lors des travaux de réhabilitation de bâtiments anciens



© <http://www.swift-conservation.org>

QUI EST-IL ?

Oiseau migrateur, exclusivement aérien, le Martinet se pose en France pour nidifier et élever sa couvée.

OÙ LE TROUVER À TOULON ?

- Le Martinet noir nidifie dans le centre ancien.

- Le Martinet pâle nidifie dans le bâti ancien du port de l'avenue de la République et sur les falaises du littoral.

- Le Martinet à ventre blanc dans les falaises du Faron et celles du sentier du littoral.

Il aménage son nid dans une cavité, sous un toit, un trou, une fissure dans le mur. Il y revient chaque année d'avril à septembre.

UN INSECTICIDE NATUREL !

Le Martinet se nourrit exclusivement d'insectes : mouches, moucheron, moustiques, coléoptères. Il en mange jusqu'à 20 000 par jour !

*Protéger notre patrimoine naturel :
un enjeu pour la biodiversité !*



Plus d'infos

Toulon, Ville durable



LE MARTINET EST PROTÉGÉ

Loi du 10 juillet 1976, art L 411-1 et suivants du code de l'environnement et de l'arrêté ministériel du 29/10/2009 / liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire.

L'infraction la plus courante est la destruction des nids à l'occasion de travaux d'entretien des immeubles ou de réhabilitation des quartiers. Certains sont aussi éliminés par souci de propreté des façades alors que les Martinets ne salissent pas ces dernières.

Toute perturbation ou destruction des nids constitue un délit sanctionné par la loi : 15 000€ d'amende et/ou 1 an de prison.

EN SAVOIR+

- **LPO PACA**

Villa Saint-Jules

6 av. Jean Jaurès 83400 Hyères

<http://paca.lpo.fr>

- **Guide technique** : Biodiversité et bâti septembre 2012 réalisé par le CAUE et la LPO Isère
<http://www.biodiversiteetbati.fr>

- **Chargée de mission à la condition animale**
04 94 36 30 26

COHABITONS AVEC LA NATURE

En amont des travaux de réhabilitation, il convient de se renseigner sur l'existence d'un repérage de la présence des Martinets sur l'immeuble auprès de l'opérateur de la Ville dans le centre historique Var Aménagement Développement (VAD) ou du service Environnement Urbain.

Si la présence de Martinets est confirmée, contactez la LPO qui établira des recommandations à prendre en compte.

La protection des Martinets n'occasionne pas de nuisance sur les travaux exécutés. Il existe des solutions simples pour les nids existants. Les nids détruits peuvent quant à eux facilement être remplacés par des gîtes artificiels.

CONTACTS POUR LES TRAVAUX

- VAD
04 94 93 62 63
- Service Environnement Urbain
04 94 36 86 33

